

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Septième session de l'Assemblée générale

Généralités

La septième session de l'Assemblée générale, qui s'est ouverte le 14 octobre, a été suspendue le 22 décembre et reprendra le 24 février, ou plus tôt sur convocation du président. Comme il reste encore dix points à l'ordre du jour, il ne sera possible de prendre une vue d'ensemble des travaux de la septième session que dans un numéro ultérieur d'*Affaires extérieures*. Toutefois, en raison de la grande importance des problèmes internationaux déjà débattus, les travaux de la première partie de la session méritent d'être examinés immédiatement.

Le 22 décembre, à titre de président de l'Assemblée générale, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a fait une déclaration dont le texte est reproduit dans le présent numéro.¹ Il y abordait les principales questions étudiées jusqu'ici: 1^o la question coréenne et l'effort tenté pour obtenir, à des conditions honorables, la cessation du feu en Corée; 2^o les questions coloniales et raciales évoquées par les points de l'ordre du jour ayant trait au conflit des races en Afrique du Sud, aux questions du Maroc et de la Tunisie, au problème des réfugiés de Palestine et à l'établissement de relations pacifiques entre la Palestine et les États arabes voisins. On trouvera ci-dessous une vue d'ensemble de ces questions. Au total, ainsi qu'il ressort de la déclaration du président, les discussions qui ont eu lieu et les résolutions qui en ont découlé représentent un effort sincère et positif pour résoudre certains des problèmes mondiaux les plus graves et démontrent que c'est sur les Nations Unies "que reposent, en dernière analyse, nos plus fermes espoirs de paix et de progrès ordonné".

Programmes des Commissions

Les sujets analysés ici sont principalement ceux dont ont été saisies les deux commissions politiques de l'Assemblée. Dans les domaines économique, financier, social, juridique, et en matière de tutelle, il est normal qu'apparaisse une plus grande continuité; d'autre part, un important travail de base et de préparation s'accomplit dans les divers organes principaux et subsidiaires des Nations Unies, notamment dans ceux-ci: Conseil économique et social, Commission des questions sociales, Commission des droits de l'homme et autres commissions techniques du Conseil; Commission économique régionale; Conseil de tutelle; Commission du droit international. La session actuelle de l'Assemblée n'a, dans ces domaines, tracé aucune voie nouvelle, mais elle a poursuivi le travail commencé en passant en revue les travaux de tous ces organismes. Sur le plan économique, l'Assemblée a confirmé une proposition présentée par le Conseil économique et social en vue d'un programme élargi de 25 millions de dollars pour l'assistance technique en 1953. Les programmes d'assistance technique des Nations Unies, des États-Unis et du Commonwealth ont fait l'objet d'un article dans *Affaires extérieures*, livraison de décembre 1952.² La Quatrième Commission (tutelle) avait un programme chargé, qui portait non seulement sur les rapports ordinaires présentés à l'Assemblée au sujet des territoires non autonomes, mais aussi sur certains problèmes particuliers concernant les territoires sous mandat et les territoires non autonomes. Au cours de ces délibérations, la Quatrième Commission a donné audience aux représentants des habitants de plusieurs territoires sous mandat, qui lui ont présenté des exposés sur certaines conditions qui leur semblaient appeler quelques correctifs de la part des États administrants. Un temps considérable a été consacré à la discussion du rôle que devraient jouer les habitants

¹ Voir p. 27.

² Voir *Affaires extérieures*, décembre 1952, p. 410.